DIRECTION GENERALE ADJOINTE/SERVICE CULTURE / ANIMATION/SECTEUR CULTURE

DEC2021_ 0139

DÉCISION

<u>OBJET</u>: TARIFICATION DES ACTIVITÉS DU PÔLE CULTUREL MUNICIPAL POUR LA SAISON 2021/2022

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22-2°,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°DEC2020_0127 en date du 27 août 2020 portant tarification des activités du Pôle culturel municipal,

VU la décision n°DEC2021_0092 en date du 17 juin 2021 portant barème des revenus familiaux pris en référence pour la détermination des tarifs de prestations municipales durant l'année scolaire 2021/2022 (annule et remplace la décision n°2020_0228 portant barème des revenus familiaux pris en référence pour la détermination des tarifs de prestations municipales durant l'année scolaire 2021/2022),

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs des activités du Pôle culturel municipal pour la saison 2021/2022 en appliquant le principe du quotient familial,

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: Les tarifs sont fixés annuellement par l'autorité territoriale selon treize tranches déterminées par le quotient familial et applicables de septembre à juin. Le barème de quotient familial est appliqué pour les Noisiéliens et un tarif extérieur « hors Noisiel » est appliqué aux non-Noisiéliens.

<u>ARTICLE 2</u>: La fixation des tarifs des activités du Pôle culturel municipal est maintenu à l'identique pour la saison 2021/2022, comme suit :

	Activités collectives	
	Adultes	Moins de 18 ans
Tranches de revenus	Tarif annuel	Tarif annuel
T1	112 €	85 €
T2	118 €	89 €

1/3



VILLE

DE

Suite de la décision DEC2021_ Portant « TARIFICATION DES ACTIVITÉS DU PÔLE CULTUREL MUNICIPAL POUR LA SAISON 2021/2022 »

T3	124 €	94 €
T4	130 €	99 €
T5	137 €	104 €
T6	145 €	110 €
T7	152 €	115 €
T8	160 €	121 €
T9	169 €	128 €
T10	177 €	135 €
T11	187 €	142 €
T12	197 €	149 €
T13	207 €	157 €
Hors Noisiel	264 €	188 €

	Activités individuelles	
	Adultes	Moins de 18 ans
Tranches de revenus	Tarif annuel	Tarif annuel
T1	173 €	140 €
T2	182 €	148 €
T3	192 €	156 €
T4	202 €	164 €
T5	212 €	172 €
Т6	223 €	182 €
T7	235 €	191 €
T8	248 €	201 €
Т9	261 €	212 €
T10	274 €	223 €
T11	289 €	235 €
T12	304 €	247 €
T13	320 €	260 €
Hors Noisiel	384 €	312 €

Studios de répétition		
100 € par group	e et par trimestre	
(pour un créneau de	e 3 heures par semaine)	

ARTICLE 3: Les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement de Torcy ;

2/3

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2021_ 01 3 9
Portant « TARIFICATION DES ACTIVITÉS DU PÔLE CULTUREL MUNICIPAL POUR LA SAISON 2021/2022 »

- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée :
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel ; chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

<u>ARTICLE 5</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

<u>ARTICLE 6</u>: La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'État.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 0 5 JUIL. 2021

Affiché en Mairie le 0 5 JUIL. 2021

Publié au RAA le 0 5 JUIL. 2021

Notifié le 0 5 JUIL. 2021

Envoyé en préfecture le 05/07/2021 Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID: 077-217703370-20210701-DEC2021_0139-DE